

ETABLISSEMENTS	REPUBLIQUE FRANCAISE	DEPARTEMENT
Centre Communal d'Action Sociale	—	Val-d'Oise

Extrait du registre des délibérations

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Vendredi 20 septembre 2024, à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoqué en séance, s'est réuni sous la présidence de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH.

Etaient présents : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Rosa MACEIRA, Mme Teresa EVERARD, M. Allaoui HALIDI, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Gilles CORBIN, Mme Lydia JEAN et M. Mamoudou KOUME.

Etaient excusés : Mme Hakima BIDEHADJELA qui donne pouvoir à Mme Rosa MACEIRA, Mme Zohra SLAOUI et Mme Karine DARNET-GINOT qui a envoyé sa démission le 14 septembre dernier.

Secrétaire de séance : Mme Linia KOUKOU.

3. Signature d'un avenant 2 à la convention 427-2022-DSP avec l'ARS dans le cadre du projet « Appel à Manifestation d'Intérêt Jeux Olympiques et Paralympiques ».

Madame la Présidente rappelle l'obtention d'un financement de l'ARS en 2022, dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à la réduction des inégalités dans la pratique d'activités physiques et sportives favorables à la santé dans les territoires en Contrat Local de Santé. Ce financement a permis la mise en place d'actions sport-santé et la création d'un poste de chargé de mission sport-santé sur le service santé. Le financement ayant été reconduit pour l'année 2024, il est nécessaire de signer l'avenant joint en annexe.

En effet, l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France propose un avenant 2 à la convention pluriannuelle au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR), 427-2022 DSP, relatif à l'octroi d'un financement additionnel d'un montant de 36 806€ destiné à l'exécution du programme d'actions pour sa troisième année d'exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 relative à l'amélioration de l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie ;

Vu le Plan Régional Sport-Santé Bien Etre 2019-2024 (PRSSBE) relatif à la lutte contre l'accroissement de la sédentarité ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 1435-8 à L.1435-11, R. 1435-16 à R.1435-36 et D.1435-36-1 à D.1435-36-2 ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Denis ROBIN ;

Vu la convention n°427-2022 DSP au titre du fonds d'intervention régional relative à l'appel à Manifestation d'Intérêt Jeux Olympiques et Paralympiques en date du 06 octobre 2022 ;

Madame la Présidente du CCAS entendue,
Le Conseil d'Administration en ayant délibéré à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant 2 à la convention pluriannuelle au titre du FIR avec l'ARS dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt Jeux Olympiques et Paralympiques ;

Article 2 : DIT que la dotation de l'ARS, soit 36 806€, sera versée sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale ;

Article 3 : DIT que les autres dispositions de la convention demeurent inchangées ;

Article 4 : CHARGE la Présidente ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de la convocation : 13/09/2024

Nombre de membres présents : 9

Nb total de personnes ayant pris part au vote : 10

Date d'affichage :

Villiers-le-Bel, 24/09/2024

La Présidente
Djida DJALLALI-TECHTACH

